



## MRC de Témiscamingue

Angliers \* Béarn \* Belleterre \* Duhamel-Ouest \* Fugèreville \* Guérin \* Kipawa \* Laforce \* Laniel (TNO) \* Latulipe-et-Gaboury \* Laverlochère \* Lorrainville \*  
Moffet \* Nédélec \* Notre-Dame-du-Nord \* Rémigny \* St-Bruno-de-Guigues \* St-Édouard-de-Fabre \* St-Eugène-de-Guigues \* Témiscaming \* Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472  
Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrctemiscamingue.org

### Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Témiscamingue – pour 2016

Le Plan de gestion des matières résiduelles 2016-2020 de la MRC de Témiscamingue a été édicté par règlement (n° 185-10-2016) le 19 octobre 2016, mais n'est entré en vigueur que le 24 février 2017. Étant donné que le présent rapport doit porter sur le PGMR en vigueur au 31 décembre, nous avons rédigé le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR en fonction des mesures prévues dans la première version du PGMR.

Par contre, ce dernier étant entré en vigueur le 25 janvier 2005, plusieurs mesures prévues dans cette première version ne sont plus d'actualité et/ou ont été modifiées ou bonifiées depuis. Il s'agit du quatrième rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR de la MRC.

Voici donc les mesures qui étaient prévues au premier PGMR (point 4.3 – Scénarios de gestion des matières résiduelles) et ce qui en est actuellement :

N°	Mesure (point du PGMR)	Description	Responsable	Échéancier prévu à l'époque	Avancement et/ou mesure actuelle
1	Sensibilisation et information (4.3.1)	Inclure un volet de sensibilisation afin de faire valoir le principe des « 3RV-E » dans l'ordre.	MRCT	En continu	Une nouvelle campagne d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ) avait été lancée en septembre 2015.  Donc, de septembre 2015 à septembre 2016, des capsules de type « Trucs et astuces » ont été publiées sur le site Internet et le Facebook de la MRC et ont été acheminées à tous les journaux communautaires de la région, à raison de 2 par mois.  De plus, des capsules vidéo, en lien avec la gestion des matières résiduelles sur le territoire, ont été mises en ligne, également sur le Facebook et le site Internet de la MRC, de septembre 2015 à juillet 2016 (environ 1 capsule aux 4 semaines).

N°	Mesure (point du PGMR)	Description	Responsable	Échéancier prévu à l'époque	Avancement et/ou mesure actuelle
2	Conserver les dépôts en tranchée (DET) - <i>pour les matières sans potentiel de mise en valeur</i> (4.3.2)	Lors de l'entrée en vigueur du PGMR, il était encore permis d'exploiter des DET. La MRC voulait donc les conserver en obtenant certaines dérogations (norme du 2 000 habitants desservis par DET et norme du 100 km d'un LES). Il était également prévu de modifier les DET en DET de 2 <sup>e</sup> génération.	MRCT	2007-2008	Afin de respecter le <i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles</i> (REIMR), la MRCT a fermé l'ensemble de ses DET en septembre 2011. Depuis cette date, la MRCT achemine ses déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda (Multitech Environnement).  Toutefois, la MRC travaille actuellement sur un projet d'incinérateur à déchets avec valorisation énergétique.
3	Composteur - <i>pour les matières putrescibles</i> (4.3.3)	Projet (expérimental) d'acquisition de composteurs (biodigesteurs) manufacturés par une entreprise locale.	MRCT	Non défini	Ce projet ne s'est pas réalisé, étant donné que la MRC a plutôt misé sur la plateforme de compostage municipal.
4	Compostage municipal - <i>pour les matières putrescibles</i> (4.3.4)	Aménager une plateforme de compostage municipal pour les municipalités de plus de 1 000 habitants (Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, St-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie) et une deuxième (de plus petite dimension) pour la ville de Témiscaming. Les secteurs de villégiature, les rangs et les campagnes ne seront pas desservis par la collecte à 3 voies.	MRCT	2005-2008	Une plateforme de compostage municipal a été implantée à l'automne 2011 pour l'ensemble de la population du Témiscamingue.
5	Compostage domestique - <i>pour les matières putrescibles</i> (4.3.5)	Le compostage domestique sera privilégié pour toutes les municipalités non desservies par la plateforme de compostage municipal (municipalités de moins de 1 000 habitants), les secteurs de villégiature, les rangs et les campagnes.	MRCT	2005-2008	Plusieurs composteurs domestiques ont été vendus à la population entre 2001 et 2011. Toutefois, à compter de décembre 2011, toute la population du Témiscamingue avait accès à une collecte de porte-à-porte pour les matières organiques (putrescibles).
6	Collecte de porte-à-porte - <i>pour les matières recyclables et les matières putrescibles</i> (4.3.6)	Une collecte de porte-à-porte à 2 et/ou 3 voies sera instaurée sur le territoire du Témiscamingue. Pour les matières recyclables, la collecte porte-à-porte visera les municipalités de plus de 500 habitants.	MRCT	2004-2008	L'ensemble de la population de la MRCT est desservi par une collecte porte-à-porte des matières recyclables depuis octobre 2007 et depuis décembre 2011 pour les matières organiques.
7	Collecte par apport volontaire - <i>pour les matières recyclables</i> (4.3.7)	Continuer et/ou implanter la collecte par apport volontaire pour les municipalités de moins de 500 habitants et pour les secteurs de villégiature.	MRCT	2004	Il n'y a plus aucune collecte par apport volontaire pour les matières recyclables depuis octobre 2007. Tous ont accès à une collecte porte-à-porte.

N°	Mesure (point du PGMR)	Description	Responsable	Échéancier prévu à l'époque	Avancement et/ou mesure actuelle
8	Dépôts permanents - pour les résidus domestiques dangereux (RDD) (4.3.8)	Implanter des bacs de récupération pour les RDD, à raison d'un bac pour chaque tranche de 2 000 habitants (3-4 pour le secteur centre, 1-2 pour le secteur sud, 1 pour le secteur nord et 1 pour le secteur est).	MRCT	2004-2005	Depuis 2009, 17 municipalités sur 21 possèdent des points de dépôts pour tous les RDD (peinture, huiles, piles, fluocompactes, RDD organiques, etc.).
9	Ressourcerie et comptoirs familiaux - pour les autres matières résiduelles ayant un potentiel de mise en valeur (4.3.9)	Étudier la possibilité d'agrandir et/ou élargir les matières acceptées par les comptoirs familiaux existants, mettre sur pied des collectes annuelles pour les encombrants, etc. Un projet de ressourcerie est aussi à l'étude par un comité en environnement.	MRCT	2004-2006	La majorité des municipalités ont implanté des relais d'écocentre locaux (REL) sur leur territoire. Ces REL permettent aux citoyens d'y apporter leurs résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), le métal, bois et autre encombrant ne pouvant pas être collecté via les bacs de 360 ou 1100 litres. Aussi, plusieurs municipalités effectuent des collectes d'encombrants chaque année. Pour ce qui est des comptoirs familiaux, ceux-ci acceptent diverses matières en fonction de leur espace (vêtements, petits meubles, articles divers, etc.).  Aucune ressourcerie n'a encore vu le jour officiellement, mais quelques projets sont actuellement travaillés sur le territoire.
10	Traitement des boues - pour les boues de fosses septiques et les boues municipales (4.3.10)	Acheminer les boues vers la plateforme de compostage municipal en les alternant avec des résidus de bois (des scieries).	MRCT	2007-2008	Les boues de l'ensemble du territoire sont actuellement collectées par une entreprise locale et acheminées vers un des sites conformes (New Liskeard, North Bay ou Val-d'Or).
11	Dépôts permanents - pour les pneus hors d'usage (4.3.11)	Récupérer tous les pneus sur le territoire dans les sites de DET.	MRCT	En continu	Toutes les municipalités qui ont un REL acceptent les pneus hors d'usage. Ceux-ci sont ensuite ramassés par un transporteur accrédité par Recyc-Québec pour être récupéré.

(MRCT, 16 mars 2017 / kp)